ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE BANK OF AFRICA – BURKINA FASO – 30 MARS 2020

AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de la BANK OF AFRICA – BURKINA FASO (BOA-BURKINA FASO) société anonyme avec Conseil d'Administration. Capital social : 22 000 000 000 FCFA - Siège Social : Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA), Rue Victor OUEDRAOGO (Naba Karfo de Sanmatenga) - RCCM : BF OUA 2000 B 647, invite l'ensemble des actionnaires de la Banque à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 30 mars 2020 à 10 heures précises dans la Salle LAICO HOTEL OUAGA 2000,** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POINT 1 **Approbation des comptes de bilan et de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019**.

1.1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
1.2. Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
1.3. Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la reddition des comptes

POINT 2 **Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant règlementation bancaire**

POINT 3 **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

POINT 4 **Distribution des dividendes**

POINT 5 **Ratification de la cooptation d'administrateurs**

POINT 6 **Fixation des indemnités de fonction des administrateurs pour l'exercice 2020**

POINT 7 **Ratification de la décision de déplacement du siège social de la Banque par le Conseil d'administration en date du 11 février 2020.**

Les documents d'information relatifs à cet ordre du jour seront disponibles à compter du 20 mars 2020, au Secrétariat de la Direction Générale, au niveau de la ZACA, Rue Victor OUEDRAOGO (Naba Karfo de Sanmatenga), 01 BP 1319 Ouaga 01, téléphone 00 226 25 30 88 70 à 73.

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président

Lassiné DIAWARA

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs au droit des sociétés commerciales et du GIE et de l'article 45 de la loi N°058-2008/AN du 20 novembre 2008, portant règlementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019, les approuve dans toutes leurs dispositions et en conséquence, approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2019 se solde par un bénéfice net de **18 511 366 916 FCFA**, après une dotation aux amortissements de **2 046 034 420 FCFA, une dotation aux provisions de 4 028 796 904 FCFA** et un impôt sur les bénéfices de **2 869 077 475 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et décharge les Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2019	**18 511 366 916 FCFA**
Report à nouveau 2018	13 224 176 527 FCFA
Total à répartir	**31 735 543 443 FCFA**

Réserve légale (15% R.NET)	2 776 705 037 FCFA
Dividende brut 2018	**9 306 000 000 FCFA**
Report à nouveau 2019	19 652 838 406 FCFA
Total réparti	**31 735 543 443 FCFA**

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que le dividende par action de l'exercice 2019 est de 423 FCFA brut.
Ce dividende sera versé aux actionnaires détenteurs des 22 000 000 d'actions portant jouissance sur l'exercice 2019, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 12,5 % sur le dividende brut.

Il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de 370 FCFA par action.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du **04 mai 2020** par le biais des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité d'administrateur indépendant, Monsieur Jean Gustave SANON, pour une durée de trois (3) ans.
Son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 à la somme de **65 595 700 francs CFA**, soit cent mille (**100 000)** euros.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après décision du Conseil d'Administration, approuve la fixation du nouveau siège de BANK OF AFRICA – BURKINA FASO dans la Zone d'Activités Commerciales et Administratives (ZACA), Rue Victor OUEDRAOGO (Naba Karfo de Sanmatenga), au Secteur 04 de la ville de Ouagadougou, dans l'Arrondissement n°1.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.